

Un jardin respectueux de l'environnement

La protection de l'environnement pour un développement durable est maintenant l'affaire de tous et de toutes, en particulier de nous les jardiniers. Par notre action individuelle et collective et en liaison avec les autres acteurs œuvrant en ce sens, nous nous engageons à mettre en œuvre des pratiques favorisant durablement la protection de la nature et préservant la santé des hommes.

Dans un souci de santé publique et de préservation de l'environnement, les signataires de la Charte Cristolienne « JARDINER DURABLE », s'engagent à promouvoir les pratiques du jardinage biologique.

D'une manière générale les signataires de la Charte veilleront à :

- Respecter la ressource en eau en luttant contre le gaspillage, en favorisant le paillage et la récupération des eaux de pluie, en choisissant des végétaux adaptés au sol et au climat, en supprimant les intrants chimiques.
- Respecter la vie du sol en renonçant à l'usage des herbicides, en pratiquant le compostage des déchets organiques, en privilégiant le désherbage manuel ou mécanique ainsi que l'utilisation des engrais verts.
- Accueillir la biodiversité végétale et animale en diversifiant les plantations, en créant des conditions d'accueil favorables à la faune, en supprimant le recours aux pesticides chimiques.

1/ Bien gérer la matière organique :

- protéger et développer la couche d'humus, par la pratique rationnelle du compostage individuel et/ou collectif.
- organiser le broyage des déchets verts grossiers pouvant être incorporés au compostage.
- pratiquer d'autres techniques de travail du sol : le bêchage profond avec retournement du sol a des inconvénients prouvés (déstructuration du sol par enfouissement de la couche d'humus et réduction de la vie microbienne). Il faut donc lui préférer une aération régulière du sol à la fourche-bêche, ou avec un aérateur mécanique de type grelinette.
- ne pas laisser la terre à nu pour éviter les risques de lessivage (éléments minéraux entraînés en profondeur) ou d'érosion du sol, mais utiliser des plantes couvrantes type engrais verts ou un couvert de feuilles mortes ou de tontes de gazon en hiver.
- mettre en œuvre un travail du sol respectueux de sa structure en préférant les outils à dent aux outils « mélangeurs » (rotavator ou motobineuse) qui, de plus, multiplient les racines des indésirables comme le chardon ou le liseron.

2/ Maîtriser la consommation de l'eau :

- favoriser systématiquement la récupération des eaux pluviales (récupérateurs d'eau avec les abris de jardins ; équipement des bâtiments collectifs...)
- arroser de façon pertinente, en fonction des conditions climatiques et des sols, en privilégiant les arrosages espacés et conséquents amenant la plante à développer des racines profondes pour la recherche de l'eau.
- limiter l'évaporation par la pratique du paillage (les matériaux pouvant provenir du broyage des déchets verts) et des binages réguliers.

3/ Choisir judicieusement les plantes cultivées :

- privilégier les végétaux adaptés au climat, à l'exposition et à la structure des sols, ainsi que des végétaux peu gourmands en eau, surtout en été.
- pratiquer la rotation des cultures et des familles de végétaux (légumes, fleurs...), sur trois ou quatre ans pour éviter l'épuisement du sol et casser le cycle des maladies et des ravageurs.
- savoir associer des végétaux complémentaires et à l'inverse dissocier les plantes aux actions réciproques négatives.

4/ Cultiver un jardin et des plantes en pleine santé :

- Renoncer à l'utilisation des traitements et amendements chimiques, les remplacer par des traitements et amendements organiques, préférer les méthodes de lutte biologique (lâcher de coccinelles...), les insecticides à base de plantes de plus en plus présents dans le commerce, et que l'on peut fabriquer soi-même.
- promouvoir l'utilisation de purins à base de plantes, soit de plantes cultivées dans les jardins comme la grande consoude, soit de plantes prélevées dans la nature (orties, fougères aigles, prêles, écorce de sureau, achillée millefeuille..) en dehors des espaces pollués comme le bord des routes. Selon leur dosage ces purins peuvent être utilisés comme engrais, produits de traitements ou encore activateurs de compost, mais aussi comme immunostimulants (renforcement du système de défense des plantes).

5/ Etre attentif au problème des déchets :

- réutiliser les déchets verts par le compostage, précédé si besoin pour les autres déchets d'un broyage des déchets grossiers. (La capcvm peut fournir sur demandes des composteurs à prix intéressants.)
- pour les autres déchets, les jardiniers utiliseront le tri sélectif organisé.
- organiser une fois par an une collecte des déchets lourds ou encombrants et leur transport vers une déchetterie.

6/Favoriser les prédateurs naturels alliés des jardiniers :

- maintenir ou aménager sur chaque parcelle et sur les espaces collectifs de petits espaces « sauvages » lieu de reproduction et d'hivernage des prédateurs.
- planter des haies, construire des nichoirs à insectes auxiliaires
- poser des nids pour favoriser la reproduction des oiseaux.
- encourager le fleurissement des parcelles surtout par des plantes riches en pollens à miel.
- aménager si possible une petite mare alimentée par les eaux pluviales, lieu de reproduction des batraciens et abreuvoir pour les oiseaux.

7/ Embellir les jardins :

- soigner sa parcelle : chaque jardinier doit être soucieux de sa parcelle (espace cultivé, allées, abris de jardin et leurs abords) et de son fleurissement.
- participer à des travaux collectifs permettant le nettoyage et l'embellissement des espaces communs de chaque site.
- contribuer à l'harmonie de la ville: les sites des jardins dont la majorité d'entre eux est maintenant intégrée dans le tissu urbain doivent être des espaces beaux et attractifs, condition de leur durée.
« La ville de Créteil responsable des Jardins Familiaux s'engage à diffuser des documents d'accompagnement et des fiches techniques permettant de former et d'informer les jardiniers sur ces pratiques pour qu'ils soient, encore plus, des éco-citoyens ».

8/ Spécificité des jardins familiaux:

- la charte cristolienne « JARDINER DURABLE » s'applique aux jardins familiaux et doit être signée conjointement avec le bail.

9/ Spécificité du concours d'embellissement de, balcons, de maisons et pieds d'arbres sur la voie publique :

- la charte cristolienne « JARDINER DURABLE » s'applique à ce concours et doit être signée lors de l'inscription.